



COMMUNE DE MONTERFIL

PROCOLE SANITAIRE RENFORCÉ CONTEXTE COVID-19 NOVEMBRE 2020 ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (Services garderie et restauration scolaire)

Chères familles,

Suite aux annonces gouvernementales du 30 octobre 2020, voici le nouveau protocole sanitaire renforcé pour les accueils périscolaires de la commune. Il s'appuie sur le guide proposé par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. La mise en place de ce protocole se fera de façon progressive et sera en place totalement, à partir du 9 novembre 2020.

Ce protocole est susceptible d'évoluer selon les directives gouvernementales.

Il permet la limitation des brassages des groupes.

Tous les élèves seront accueillis dans les services périscolaires. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que nos places au restaurant scolaire sont limitées pour répondre aux conditions de distanciations et limitations de groupes.

RAPPELS SUR LES ENGAGEMENTS DES FAMILLES

Les parents jouent un rôle essentiel, vous devez vous engager à :

➤ **Surveiller l'état de santé de vos enfants :**

- En cas de symptôme évoquant une COVID-19 ou de fièvre (37.8°C ou plus) chez l'enfant ou au sein de la famille, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école afin d'éviter toute contamination.
- Ne pas déposer l'enfant aux services périscolaires si celui-ci ou si un membre de sa famille est cas contact ou testé positif au COVID-19. Si cela est le cas, **vous vous engagez à prévenir le secrétariat de la mairie au plus vite.**
- Rappeler les gestes barrières à vos enfants



- A récupérer **au plus vite** vos enfants si des symptômes Covid-19 apparaissent pendant l'accueil.

- Fournir des mouchoirs en papier, une gourde ou une bouteille d'eau (pas en verre), identifiée au prénom et nom de l'enfant, un contenant pour stocker les masques (ex : sac congélateur

zippé), deux masques de type chirurgicaux ou tissu (attention aux échanges entre enfants) par jour.

CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LES SERVICES PERISCOLAIRES :

Tous les élèves sont accueillis à la garderie et au restaurant scolaire et ceci aux horaires inchangés et habituels

SERVICE GARDERIE :



Très important : Les élèves de l'école Saint Gildas seront accueillis le matin ainsi que le soir, dans les locaux du restaurant scolaire. Ainsi les parents devront se présenter à la porte d'entrée du restaurant scolaire afin de présenter leur enfant à l'encadrant ou récupérer leur enfant et s'assurer du pointage horaire. Passer par le portail gris du restaurant scolaire en face de l'école St Gildas.

Les élèves de l'école du Rocher seront accueillis dans les locaux de la garderie comme habituellement.

L'accès à l'intérieur des locaux est interdit aux parents.

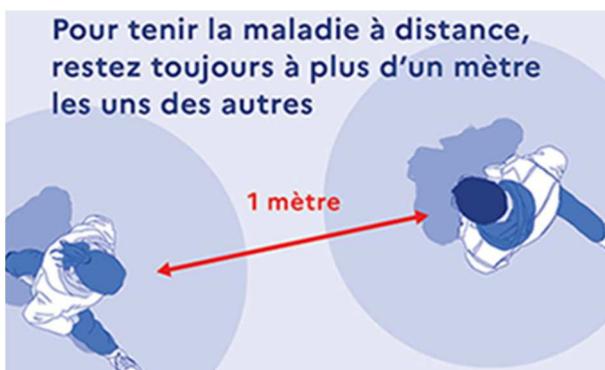
Les parents devront s'assurer de garder une distanciation d'au moins 1 mètre avec l'encadrant ou un autre parent.

SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE :

Les enfants seront installés à table en respectant leurs groupes classes et école. Des groupes d'enfants sont susceptibles d'occuper l'espace garderie pour prendre leur repas, si les effectifs le nécessitent. La distanciation d'un mètre entre chaque groupe sera respectée dans la mesure du possible.

Les deux groupes école passeront le temps de récréation après le repas dans des cours distinctes.

LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :



La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation pour les élèves de maternelle entre enfants de même groupe classe n'est pas imposée que ce soit dans les espaces clos ou en extérieur.

Pour les primaires, le principe de distanciation physique entre élèves et entre élève et encadrant est d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe.

LAVAGE DES MAINS :

QUAND :

Si garderie :

- A l'arrivée à la garderie le matin et le soir
- Au départ pour l'école
- Après passage WC
- Après mouchage

AVEC QUOI, COMMENT ET OU :

Avec du savon et de l'eau principalement, solution hydro alcoolique utilisée **à la marge** lors des effectifs importants et pour certains groupes de primaires uniquement (si effectifs très importants). Essuyage des mains à l'aide d'essuies mains papier.

Lavage de mains réalisé aux sanitaires restaurant scolaire, garderie et école du rocher (classe Elodie et Solenn)

Passage des enfants par groupes de classes.

Si restauration scolaire :

- A l'arrivée et au départ du restaurant scolaire
- A l'arrivée à l'école
- Après passage WC
- Après mouchage



QUI :

- Les enfants
- Les encadrants (utilisation solution hydro alcoolique ou eau et savon)

PORT DU MASQUE :

- Tous les personnels encadrants porteront un masque dans les espaces clos et extérieurs.

- **Obligatoire pour les enfants à partir du CP** : Nécessité de deux masques type grand public par jour. Les enfants devront avoir un sac fermé afin d'entreposer le masque pendant la prise du repas. Le port du masque est obligatoire durant les trajets services périscolaires-école et lors des temps de récréations et activités, et lors des déplacements pendant le repas (ex : passage au WC)

- Il appartient aux parents de fournir les masques pour leurs enfants.

- Des masques sont prévus pour les enfants en attente de l'arrivée de leurs parents et présentant des symptômes COVID-19.



**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS PÉRISCOLAIRES**

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX :

Les locaux sont nettoyés et désinfectés au minimum une fois par jour, et d'avantage si utilisations multiples des locaux. Les interrupteurs, poignées de portes seront désinfectées plusieurs fois par jour.

Les enfants pourront utiliser des jeux ou jouets pour un même groupe. Ces jeux et jouets seront entreposés et isolés au minimum 24h, dans des caisses afin d'assurer une désinfection.

AÉRATION DES LOCAUX :

L'aération des locaux se fait au minimum pendant 15 min et le plus souvent possible. Pendant la présence des enfants si possible, après le départ des enfants et pendant le temps de nettoyage.

LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES :

Garderie :

Afin de limiter le brassage et le croisement des groupes, les enfants sont accompagnés dans les écoles en horaire décalé avec les enfants externes. Ils arrivent à l'école après les familles.

Ils quittent l'école le soir après les familles externes.

Restaurant scolaire :

Les élèves, prenant leur repas au restaurant scolaire, sont acheminés par les encadrants après la rentrée de tous les autres élèves. Chaque groupe utilisera des cours et des passages différenciés.

Dans la limite du possible, des zonages dans les espaces jeux extérieurs seront en place afin de limiter les brassages des groupes.

SUSPICION COVID-19 PENDANT L'ACCUEIL :

Si un enfant présente de la fièvre ou des symptômes COVID-19, l'encadrant isolera l'enfant dans le bureau de la garderie ou une pièce à l'écart dans le restaurant scolaire. Un masque sera porté par l'enfant (masque disponible auprès de l'encadrant). Les parents seront contactés par téléphone ***et auront obligation de récupérer leur enfant le plus rapidement possible***. Un courrier du médecin traitant sera demandé afin de réintégrer les services.

CAS COVID-19 AVÉRÉ :

- Le personnel ou la famille ***informe le secrétariat de la mairie au plus vite***. (Nécessité d'une déclaration à l'inspection académique)
- Une liste de cas contacts sera élaborée afin de faciliter le « tracing »
- Un retour dans les services ne pourra se faire qu'après expiration du délai prévu par le courrier d'isolement (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et en l'absence de symptômes le 7^{ème} jour et si le test réalisé au 7^{ème} jour après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Les parents devront fournir une attestation sur l'honneur stipulant qu'un test a été réalisé et qu'il est négatif. Sans ce dernier, un délai de 14 jours sera nécessaire pour le retour de l'enfant.

Protocole susceptible d'être modifié.